

# Centrament Retard 370

## Retardateur de prise

### Caractéristiques du produit

- Adjuvant non chloré
- Amélioration des reprises de bétonnage
- Bétonnage par temps chaud
- Augmente le maintien de la rhéologie
- Amélioration des propriétés du béton durci
- Structure du béton plus homogène
- Résistance supérieure à la compression et à la flexion
- Taux de retrait et de fluage inférieur
- Résistance aux substances agressives améliorée

### Domaines d'application

- Béton prêt à l'emploi
- Béton de centrale de chantier
- Béton destiné à la construction de routes et ponts
- Transport du béton sur de longues distances

### Consignes d'utilisation

Centrament Retard 370 est un retardateur de prise exempt de chlorure et autres composants corrodant l'acier.

Centrament Retard 370 a les effets suivants sur le béton frais :

- Amélioration de l'ouvrabilité dans le temps de mise en œuvre souhaité.
- Amélioration des reprises de bétonnage.

Le béton déjà mis en place peut être vibré de nouveau pendant un laps de temps plus long grâce à une ouvrabilité prolongée. Lors de cette reprise de bétonnage, le ressuage superflu s'incorpore facilement dans le béton, les pores encore existants et/ou nouvellement constitués sont éliminés et les fissures qui se sont formées ultérieurement dans le béton frais sont comblées, de sorte que l'on obtienne un béton présentant de bonnes qualités. Les opérations de pompage et de transport du béton sont facilitées.

Un béton à prise retardée permet d'atteindre des résistances mécaniques plus élevées.

Centrament Retard 370 peut être utilisé avec tous les ciments normalisés. La diversité de ces types de ciments implique une épreuve de convenance pour vérifier le degré d'efficacité.

Centrament Retard 370 peut être soit incorporé à l'eau de gâchage pour faciliter sa dispersion lors du malaxage, soit introduit en différé sur le béton hydraté.

Il convient d'observer les temps de malaxage prescrits de même que les dispositions applicables concernant la fabrication, la mise en œuvre et le retraitement du béton à prise retardée, du béton précontraint etc.

Le retard de prise dépend largement de la nature du ciment, de la température du béton, de la température extérieure, de la composition du béton et d'autres facteurs. Des essais de convenances permettront de déterminer précisément le dosage.

Veuillez observer les "Indications générales relatives à l'utilisation d'adjuvants pour béton".



### Caractéristiques techniques de Centrament Retard 370

Caractéristiques	Unité	Valeur	Observations
Densité moyenne	kg/dm <sup>3</sup>	1,08	-
Plage de dosage recommandée	%	0,2 à 0,8	du taux de masse
Teneur en chlorure	%	< 0,1	du taux de masse
Teneur en Na <sub>2</sub> O eq.	%	< 1,0	du taux de masse
Extrait sec. / valeur moyenne	%	20,30	-
pH / valeur moyenne		6	-

\* Les tests sont réalisés selon les exigences de la norme NF.

### Caractéristiques Produit de Centrament Retard 370

Nature de l'adjuvant	retardateur de prise NF EN 934-2 : T 8
Désignation de l'adjuvant	Centrament Retard 370
Couleur	bleu
Forme	liquide
Certificats de conformité	0754-CPR-17-0402
Contrôle de production interne	selon EN ISO 9001 / EN 934-2/6
Organisme homologué	MPA, Karlsruhe
Conditionnement	fûts de 200 kg conteneurs de 1.000 kg
Stockage	à conserver hors gel et à l'abri du soleil. en cas de non utilisation prolongée prévoir une nouvelle homogénéisation avant utilisation.

**Précautions de sécurité :** Veuillez consulter les consignes et les conseils de sécurité sur les étiquettes et les fiches de données de sécurité

**Remarque:** Les informations données dans la présente fiche technique sont basées sur notre expérience en toute bonne foi, mais sans engagement. Elles sont à adapter aux ouvrages respectifs, aux objectifs d'utilisation et aux exigences locales spécifiques. Nous recommandons de réaliser des essais au préalable et de valider le dosage d'utilisation du produit. Dans ces conditions, nous garantissons l'exactitude de ces informations dans le cadre de nos conditions de vente et de livraison. Toute recommandation faite par nos collaborateurs et s'écartant des informations contenues dans nos fiches techniques sera valable uniquement à condition d'avoir été confirmée par écrit. De manière générale, les règles de l'art officiellement reconnues sont applicables.

**Edition 01/06/2023.** La présente fiche technique a été révisée sur le plan technique. Toute information antérieure devient nulle et ne doit plus être utilisée. Toute nouvelle révision technique, annule et remplace la présente version. D11/18